

LE DEVOIR

CAHIER
2

MONDE

Le déclin des hommes à poigne. La chronique de François Brousseau

SOCIÉTÉ

Voyager gratuitement... ou presque
B 3

SPORTS

Nadal remporte son 4^e US Open après un long suspense | **B 4**



À Halifax, des arbres déracinés se sont écrasés sur des maisons, sans faire de blessés graves.
ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

La tempête *Dorian* fait des dégâts au Canada

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Rétrogradé au statut de tempête post-tropicale, l'ouragan *Dorian* s'est fait grandement ressentir lors de son passage dans les provinces de l'Atlantique et aux Îles-de-la-Madeleine en fin de semaine. Pannes d'électricité, arbres déracinés, inondations et toitures arrachées : les dommages matériels sont nombreux, mais on ne compte aucun blessé grave.

Après avoir épargné la côte Est américaine, *Dorian* a continué sa route vers le Canada où il a touché terre en Nouvelle-Écosse samedi soir, avant de frapper l'Île-du-Prince-Édouard puis les Îles-de-la-Madeleine. Il se dirigeait dimanche soir vers Terre-Neuve-et-Labrador.

« Les régions au nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador pourraient encore avoir des vents forts associés à *Dorian*

lundi matin », a précisé le météorologue Bob Robichaud, du Centre canadien de prévision des ouragans. Les rafales et les fortes pluies devraient être moins intenses que la veille dans les Maritimes. Des bourrasques allant jusqu'à 150 km/h ont été enregistrées, ainsi que des vagues atteignant 20 mètres de haut.

La Nouvelle-Écosse a particulièrement été secouée, alors que près d'un demi-million de foyers ont été privés d'électricité. C'est la capitale, Halifax, qui semble avoir été la plus touchée. Des images montrant une grue tomber sur un immeuble du centre-ville ont été partagées sur les réseaux sociaux. L'incident n'a fait aucun blessé.

« Au centre-ville, le niveau de l'eau a beaucoup augmenté, l'eau a embarqué sur les quais et sur les routes. Des arbres ont été déracinés dans certaines rues et des feux de circulation ne fonctionnent plus. Dans mon quartier, ce n'est pas si

pire, il y a surtout des branches d'arbre au sol », raconte au *Devoir* Geneviève Philibert, une Québécoise de 33 ans qui vit à Halifax depuis trois ans. Elle s'estime chanceuse, car sa maison a été épargnée. Elle a d'ailleurs retrouvé l'électricité dès 13 h dimanche.

De son côté, Christine Chantegreil, 48 ans, s'appretait à passer une nouvelle nuit dans le noir dimanche, alors que son quartier était toujours sans électricité. « Au moins, on a le gaz naturel à la maison et j'ai fait le plein de piles double A pour écouter la radio. On s'habitue avec mes enfants à ne pas avoir Internet », lance-t-elle d'un ton amusé.

Dimanche matin, après le passage de *Dorian*, M^{me} Chantegreil a constaté avec joie qu'aucun de ses biens n'avait été endommagé. Lors du passage de l'ouragan *Juan* en 2003, un arbre était tombé sur sa voiture. « Cette fois-ci,

VOIR PAGE A 2 : **DORIAN**

Premiers effets de la loi 21 dans les écoles de Montréal

Une enseignante reçoit un avertissement, deux autres se font refuser du travail

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

La Loi sur la laïcité de l'État se fait déjà sentir dans les écoles. Une enseignante montréalaise portant le hidjab s'est fait avertir de retirer son voile avant le 10 septembre, a appris *Le Devoir*. Et deux enseignantes voilées se sont fait refuser des contrats à cause de leurs signes religieux, au moment où la pénurie d'enseignants prend de l'ampleur.

Une enseignante du primaire, nouvellement embauchée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a reçu un avertissement, il y a deux semaines. Elle doit retirer son hidjab, comme le prévoit la Loi sur la laïcité.

Ce premier cas connu d'une enseignante portant le voile sans y être autorisée — elle ne bénéficie pas de la clause dite de « droits acquis » — démontre la confusion entourant la mise en œuvre de la loi, indiquent nos sources. Tout le monde se demande à quelle sanction s'expose cette enseignante dans le cas où elle refuserait de retirer son hidjab.

Il a été impossible pour *Le Devoir* de recueillir les commentaires de l'enseignante, ni de savoir si elle a accepté de retirer son voile.

La CSDM, elle, a confirmé l'avertissement envoyé à une de ses enseignantes, mais reste muette sur les sanctions possibles envers la « contrevenante ». La commission scolaire n'a pas répondu aux demandes de précision du *Devoir* à ce sujet.

VOIR PAGE A 2 : **ÉCOLES**

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture..... B7
Décès..... B4
Devoir de cité..... B5
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Religion..... B6
Sports..... B4
Sudoku..... B6

LE DEVOIR AU TIFF

Les stars aux ailes brisées

ODILE TREMBLAY
À TORONTO
LE DEVOIR

Elles ont marqué leur époque, en se cassant parfois la figure au bout du chemin de la gloire. Les biographies de femmes explosent au cinéma en cette ère de #MoiAussi, mais sur les plus touchantes s'imprime un sceau de tragédie.

Parmi la kyrielle de films biographiques féminins lancés au TIFF, certains s'imposent grâce aux performances d'actrices visant les glorieux sommets des Oscar. Grâce aussi aux destins douloureux mis en scène. L'envers de la médaille est souvent plus poignant que le côté lumineux. Sur l'autre versant de la montagne gravie, des stars s'écroulent.

Ainsi dans deux films du TIFF : *Judy*, de Rupert Goold, suivant la fin de la carrière de la chanteuse et interprète Judy Garland, et *Seberg*, de Benedict Andrews, concentré sur les dernières années de l'actrice militante Jean Seberg, icône de la Nouvelle Vague.

Archi connues ces deux vedettes d'hier ? Voire ! Les générations se suivent en effaçant la trace des autres. Les voici ressuscitées avec leurs ailes brisées. Célébrité, excès, dérives psychologiques, idéalisme parfois, le cinéma aborde leurs rêves écorchés.

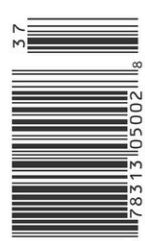
Jean Seberg, la star américaine qui ne connaissait pas le sens du mot « dégueulasse » dans *À bout de souffle*, de Godard, est incarnée avec fougue et émotion par Kristen Stewart.

« Ne pas mettre de politique dans l'art ? Allons

VOIR PAGE A 4 : **TIFF**



Renée Zellweger interprète Judy Garland dans le film *Judy*.
TIFF



EN BREF

Greta Thunberg confirme sa venue à Montréal

La militante écologiste suédoise Greta Thunberg sera de passage à Montréal, à l'occasion de la grève pour le climat qui s'organise le 27 septembre. Il y a 10 jours, *Le Devoir* affirmait que les discussions étaient déjà avancées avec son entourage quant à sa venue dans la métropole, dans le cadre d'une journée mondiale de mobilisation. L'adolescente de 16 ans a confirmé sa présence dans une publication sur Facebook, dimanche. « Nous avons besoin de tout le monde », a-t-elle écrit. Le mouvement pour une grève d'envergure internationale a des assises au Québec, notamment grâce à des regroupements étudiants. Greta Thunberg est présentement à New York pour faire entendre son message sur l'importance de lutter contre la crise climatique.

La Presse canadienne

La déforestation de l'Amazonie a presque doublé en un an

RIO DE JANEIRO — La déforestation de l'Amazonie au Brésil a pratiquement doublé entre janvier et août et la même période de 2018, touchant 6404,4 km² supplémentaires au total (contre 3336,7 km²), selon des données officielles provisoires. Cela représente une augmentation de 91,9 %. Rien que pour le mois d'août, 1700,8 km² ont disparu, moins qu'en juillet (où les chiffres avaient quadruplé), mais plus de trois fois plus qu'en août 2018 (526,5 km²) selon le système DETER d'alertes satellitaires de l'Institut national pour les investigations spatiales (INPE). Les experts estiment que le chiffre de 10 000 km² pourrait être atteint cette année pour la première fois depuis 2008.

Agence France-Presse

Entente pour le financement de l'Université de l'Ontario français

OTTAWA — Les gouvernements du Canada et de l'Ontario en sont venus à une entente pour financer la première université de langue française en Ontario. Le fédéral a accepté de financer l'Université de l'Ontario français (UOF) à hauteur de 50 % et d'assumer les frais des quatre premières années. L'Ontario, de son côté, paiera pour les quatre années suivantes. La communauté s'était mobilisée à l'hiver dernier pour assurer la survie du projet après que le gouvernement Ford eut annoncé la fin du financement de l'UOF dans la foulée de compressions budgétaires. L'entente conclue samedi permettra au projet d'université d'aller de l'avant, quel que soit le gouvernement élu au fédéral le 21 octobre prochain.

La Presse canadienne

Réjean Hébert sera candidat libéral

LONGUEUIL — L'ex-ministre péquiste Réjean Hébert a été officiellement désigné comme candidat libéral dans la circonscription de Longueuil-Saint-Hubert dimanche, en vue de l'élection fédérale du 21 octobre. M. Hébert a été confirmé par acclamation puisque son seul adversaire déclaré, le conseiller municipal Éric Beaulieu, s'était rallié à sa candidature plus tôt cette semaine. M. Hébert avait occupé le poste de ministre de la Santé et des Services sociaux dans le gouvernement de Pauline Marois. Lorsqu'il avait d'abord annoncé son intention de faire le saut en politique fédérale, cet été, le gériatre avait dit vouloir défendre des dossiers qui lui tiennent à cœur en matière de santé.

La Presse canadienne

Des milliers d'abonnés sans électricité

DORIAN

SUITE DE LA PAGE A1

tout s'est passé dans le jour, alors ça faisait moins peur. En 2003, c'était en pleine nuit, on entendait les arbres tomber et le vent souffler, mais on ne voyait rien. C'était impossible de dormir », se souvient-elle.

Comme M^{me} Chantegreil, plus de 250 000 foyers de la province étaient toujours sans électricité dimanche soir. Et malgré les efforts de Nova Scotia Power, certains pourraient attendre encore plusieurs jours avant que la situation ne s'arrange.

« Ce n'est pas une question d'heures, mais bien de jours. [...] Nous nous trouvons toujours dans une situation très dangereuse dans certaines régions de la province », a déclaré la chef de la direction de la compagnie, Karen Hutt, en conférence de presse dimanche, faisant allusion aux nombreux fils électriques tombés au sol. Quatre hélicoptères ont été mobilisés par l'entreprise pour évaluer l'ampleur des dégâts alors que 80 % des clients ont été plongés dans le noir la veille. Il s'agit de la pire panne de l'histoire de la province.

En tout, 700 militaires ont été déployés pour nettoyer les débris. La Croix-Rouge canadienne a ouvert trois abris d'urgence dans la région d'Halifax. De plus, toutes les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse seront fermées lundi.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il n'y aura pas non plus école lundi, alors qu'environ 36 000 foyers n'avaient toujours pas de courant dimanche soir.

Au Nouveau-Brunswick, les pannes affectaient encore 26 000 clients d'Énergie NB dimanche soir.

Le Québec n'a pas été épargné par *Dorian* puisque les Îles-de-la-Madeleine se trouvaient en plein dans sa trajectoire. Le vent a commencé à gagner en puissance samedi après-midi, pour atteindre jusqu'à 120 km/h dans la nuit. « Quand la noirceur s'est installée, c'est devenu un peu plus inquiétant, le vent bousculait notre roulotte, on s'est fait brasser pas mal. Rien d'assez puissant pour nous renverser, mais assez pour nous stresser », témoigne Alexandre Grégoire, venu passer deux semaines aux îles avec sa conjointe. À l'approche de l'ouragan, le couple a stratégiquement choisi de s'installer dans un camping sur l'île de



Une grue s'est affaissée sur un chantier de construction à Halifax dimanche. On ne rapporte aucun blessés.

ANDREW VAUGHAN LA PRESSE CANADIENNE

Grande-Entrée, plus éloigné de l'eau et protégé du vent.

Réveillé par des vents plus intenses tôt dimanche matin, M. Grégoire n'a toutefois constaté aucun dommage dans le camping, à travers la petite fenêtre de sa roulotte où il était encore enfermé quand *le Devoir* l'a contacté en après-midi.

D'autres endroits des îles ont pourtant bel et bien été touchés par *Dorian* : bâtiments et bateaux endommagés, équipements entraînés dans la mer, arbres déracinés et portions du territoire fortement érodées. Le maire Jonathan Lapierre a déclenché un plan de mesures d'urgence et a demandé une aide financière à Québec.

Dimanche soir, ils étaient encore 1360 clients d'Hydro-Québec plongés dans le noir en début de soirée (ils étaient 7000 en matinée). Hydro-Québec planifiait de rétablir le courant dans la majorité des foyers d'ici la fin de soirée, puisque le vent avait perdu de son intensité.

Ailleurs dans la province, des vents forts ont soufflé en Gaspésie ainsi que sur la Basse-Côte-Nord.

Avec La Presse canadienne

Crise humanitaire aux Bahamas

Entre évacuations, recherche de victimes et risques sanitaires, les Bahamas se préparent dimanche à faire face à une longue crise humanitaire, une semaine après le passage de l'ouragan *Dorian*. Le bilan provisoire n'a pas changé depuis vendredi : 43 morts. Mais il devrait grimper, selon les dirigeants de l'archipel. Au moins 70 000 personnes sont sans abri dans les îles les plus sévèrement touchées, Abaco et Grand Bahama. Nombre d'entre elles tentent par tous les moyens, bateau ou avion, de se rendre à Nassau. Leur île est privée d'eau et d'électricité, et les déchets s'amoncellent au milieu des débris sous une chaleur intense. Face aux risques sanitaires, le ministère de la Santé bahaméen et l'Organisation panaméricaine de la santé se veulent rassurants et indiquent qu'aucune épidémie ne frappe actuellement les Bahamas. Mais la dévastation est telle que l'archipel s'apprête à affronter une longue crise.

Agence France-Presse

« La loi, c'est la loi »

ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE A1

« On ne sait pas comment cette loi sera appliquée, et on a l'impression que la CSDM ne le sait pas non plus », dit Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal.

La représentante des 9000 enseignants de la CSDM estime que le principe de la gradation des sanctions devrait s'appliquer. Il serait intolérable que la commission scolaire mette fin au contrat de l'enseignante, fait-elle valoir. « Le congédiement, d'habitude

c'est pour une faute grave. Ça voudrait dire que l'employeur n'a plus confiance en cette personne », souligne M^{me} Beauvais-St-Pierre.

« On ne peut pas dire non plus à la commission scolaire de ne pas respecter la loi. La loi, c'est la loi », ajoute-t-elle.

Candidatures refusées

« La loi, c'est la loi » à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) aussi. Pour cette raison, la CSPI a refusé la candidature de deux enseignants portant le voile. Les deux candidates n'avaient pas non plus de droits acquis, car elles auraient travaillé pour la première fois à la commission scolaire de l'est de Montréal.

« Les deux personnes portaient des signes religieux visibles. On les a informées de la loi, et elles ont refusé de retirer leurs signes religieux. Donc on ne les a pas embauchées. On respecte la loi, tout simplement », dit Miville Boudreault, président de la CSPI.

Sans la loi sur la laïcité, il aurait accueilli ces enseignantes à bras ouverts : neuf classes du primaire de la CSPI sont

toujours sans titulaire à cause de la pénurie de personnel. Ces classes ont toutes un enseignant suppléant, mais pas de titulaire stable pour le reste de l'année. Pour des enfants du primaire, un début d'année scolaire sans « vrai » professeur peut être traumatisant.

La pénurie donne des maux de tête aux gestionnaires scolaires, explique Miville Boudreault. « C'est compliqué de trouver des titulaires au primaire. J'avoue que c'est très essoufflant », dit-il.

Pénurie d'enseignants

Les candidats ont l'embaras du choix. Ils peuvent choisir leur commission scolaire et leur école. Le temps de déplacement entre la maison et le travail devient un critère important. L'ambiance dans l'école est aussi primordiale.

Signe des temps, l'Alliance des professeurs a calculé que 91 de ses membres ont démissionné entre la fin du mois de juin et le début de l'année scolaire. Le syndicat soupçonne que plusieurs de ces enseignants sont allés travailler dans une autre commission scolaire offrant des conditions de travail

On ne sait pas comment cette loi sera appliquée, et on a l'impression que la CSDM ne le sait pas non plus

CATHERINE BEAUVAIS-ST-PIERRE



plus attrayantes. « D'autres ont sans doute abandonné la profession à cause des conditions de travail difficiles, dit Catherine Beauvais-St-Pierre. On a plus d'élèves défavorisés, qui n'ont pas le français comme langue maternelle ou qui ont des difficultés d'apprentissage. Ça peut être stimulant, mais aussi épuisant. »

La pénurie prend une ampleur insoupçonnée à la CSDM. L'Alliance des professeurs a calculé qu'à peine 8 postes sur 96 offerts en adaptation scolaire étaient pourvus ; en classe d'accueil, aucun des 14 postes offerts n'avait été pourvu, selon le syndicat.

Ces chiffres varient d'heure en heure, car le Service des ressources humaines (à la CSDM comme ailleurs) met les bouchées doubles pour recruter des enseignants en cette rentrée scolaire. « Une chose demeure, nos besoins sont encore très grands », résume Alain Perron, porte-parole de la CSDM.

Pierre Falardeau

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



En fendant puis en rentrant mon bois de chauffage pour l'hiver, du bois récupéré ça et là, je pensais à Pierre Falardeau, en partie parce qu'il récupérerait, lui aussi, à la campagne comme à la ville, des troncs abandonnés pour se chauffer. Dix ans qu'il est mort, l'ami Falardeau.

À entendre les hommages qui lui sont rendus ces jours-ci, on pourrait croire que Falardeau ne brûlait que pour l'idée d'indépendance. Cela me semble une réduction de sa pensée, qui permet de le voir récupéré par quelques néoconservateurs qui l'avaient pourtant méprisé de son vivant, à cause des autres versants de sa pensée qu'on trouve désormais plus commode de cacher.

De quel bois se chauffait Falardeau ? Cet homme remettait sans cesse en cause la société de consommation, où tout est réduit à la seule dimension économique. Lui qui roulait toujours dans de vieux tacots se moquait, par exemple, de la passion créée de toutes pièces autour de l'automobile. Un jour, avec sa vieille auto, il était venu me voir en famille aux États-Unis. En chemin, son tas de tôles roulantes s'était cassé en deux. Il en riait. Plus tard, il en posséda une toute blanche, une voiture de mafieux à laquelle des ingénieurs en manque d'inspiration avaient cru bon de prêter une voix mécanique dès lors qu'on touchait à un accessoire, afin de faire croire à leurs utilisateurs qu'ils étaient à l'avant-garde de quelque chose, sans savoir quoi. Cette voiture ridicule inspira au cinéaste quelques scènes d'*Elvis Gratton* où cet idiot colonisé, véritable caricature de nous-mêmes, considère son auto comme un être vivant.

En lutte contre le développement effarant des inégalités, Pierre Falardeau a mené, à sa façon, un débat sur la liberté et la dignité humaine

Le totalitarisme de la consommation, une des déclinaisons contemporaines de la servitude volontaire, Falardeau en trouvait une critique juste dans l'œuvre de Pasolini, dont il me fit découvrir les remarquables *Écrits corsaires*. Quand on clamait que l'économie allait bien, Falardeau se demandait d'abord comment allaient les citoyens... Il cassait volontiers les reins de la mythologie productiviste. Il en appelait plutôt à retrouver le sens du local et à apprécier une certaine frugalité, s'opposant ainsi, et par d'autres moyens encore, à la standardisation des modes de vie consécutifs à la « waltdisnification » du monde.

En lutte contre le développement effarant des inégalités, Pierre Falardeau a mené, à sa façon, un débat sur la liberté et la dignité humaine. Il y a quelques mois, *Le Monde diplomatique* rappelait encore l'importance à cet égard du *Temps des bouffons*, un court film où Falardeau a su capter les traits caractéristiques d'un de ces moments où les classes dirigeantes, convaincues de ne devoir leur position qu'à leurs mérites, se déboutonnent et brament leur infatuation.

Il fallait se promener dans les rues avec lui pour mesurer à quel point les gens de tous les milieux s'arrêtaient pour le remercier et l'encourager à ne pas abandonner ses luttres. Cela allait parfois loin. Je me souviens de la lecture d'une lettre d'une prostituée, reçue au moment où un comité de soutien s'affairait à amasser des fonds pour qu'il puisse tourner *15 février 1839*. Cette jeune femme lui envoyait de l'argent. Elle offrait, expliquait-elle, les fruits d'une journée difficile pour que le monde cesse de se faire baisser.

Ethnologue de formation, Falardeau avait l'habitude de faire parler les gens et de s'effacer devant eux. Il se passionnait, en particulier, pour la vie tourmentée des immigrants. « Que tu sois vert, mauve, bleu avec des picots, je veux pas tant savoir d'où tu viens que où tu t'en vas. » Il avait vécu chez les Inuits. Il parlait parfois de sa vie en Algérie. Il avait parcouru l'Amérique. L'Europe aussi.

Falardeau s'efforçait, par la fréquentation constante de la littérature, de mieux cerner sa propre pensée. Ce qui le mena, je crois, à devenir à son tour écrivain. Devant ceux qui ne cessaient jamais de censurer sa parole et d'en mépriser les fulgurances, la reconnaissance que lui accorda Bernard Pivot sur un plateau de télévision fut pour lui un baume.

Ses modèles avaient pour nom Albert Camus, James Baldwin, Mohamed Ali, Gaston Miron. Il dévorait le Sartre préfacier de Frantz Fanon, l'analyste de la vie de Patrice Lumumba. L'Orwell de *Hommage à la Catalogne*. Le Bourdieu critique des médias. D'autres noms, pêle-mêle, me reviennent. L'abbé Pierre, Aimé Césaire, Pierre Perrault. Francis Simard aussi, puis des artistes tels Mikis Theodorakis, Jacques Tati, Johnny Cash, Rembrandt. Sans oublier Bach. Et Jacques Parizeau.

En septembre 2009, il avait 62 ans. Des gens de tous les horizons, vêtus d'un bleu de travail, d'une djellaba ou d'un complet-veston, se sont succédé devant son cercueil. Émus, plusieurs posaient la main avec déférence sur cette boîte de bois, puis s'arrêtaient pour regarder de grandes photographies, ces icônes de nos vies. Durant toute une journée, ce défilé n'a pas arrêté.

Au jour de ses funérailles, tenues dans une immense église pleine à craquer, la police dut détourner la circulation. La première personne entrée fut une immigrante chilienne. J'étais allé lui parler. Elle avait connu Pablo Neruda, un poète que Falardeau vénait. Les deux en avaient souvent discuté, m'expliqua-t-elle, en ajoutant qu'elle avait été heureuse, ayant serré la main de l'un comme de l'autre, de pouvoir ainsi servir, en quelque sorte, de pont entre deux nations, au nom d'idées plus grandes qu'elle.

Pierre Vadeboncoeur avait rédigé le texte principal de cette cérémonie funèbre. Hommage d'un écrivain à un autre, ce texte fut lu par le comédien Luc Picard. Des milliers de pages de Falardeau, rédigées à propos de questions sociales, culturelles et politiques, Vadeboncoeur avait retenu une phrase lapidaire et brillante qui, mise en exergue de sa vie, me semble toujours bien la résumer : « On va toujours trop loin pour ceux qui ne vont nulle part. »



La Commission scolaire de Montréal avait mis fin à l'entente permettant à des garçons de fréquenter une école privée gratuitement.

ORATOIRE SAINT-JOSEPH

L'avenir des Petits Chanteurs est assuré

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Les Petits Chanteurs du Mont-Royal sont sauvés. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a décidé de maintenir l'entente qui permet aux jeunes choristes de faire leurs études secondaires payées par des fonds publics au Collège Notre-Dame, un établissement privé, malgré l'opposition de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Selon ce que *Le Devoir* a appris, le gouvernement Legault doit confirmer ce lundi qu'il versera les droits de scolarité des Petits Chanteurs directement au Collège Notre-Dame, plutôt que de faire transiter les fonds par la CSDM, comme c'est le cas depuis des décennies.

Cette décision du ministre de l'Éducation met fin à une tempête qui agite les Petits Chanteurs du Mont-Royal depuis six mois. Cette véritable institution montréalaise, qui a déjà chanté pour le pape, craignait pour son existence à cause d'une décision de la CSDM.

La commission scolaire a annoncé en mars dernier qu'elle mettait fin à une entente vieille d'un demi-siècle qui permet aux Petits Chanteurs d'être scolarisés à même les fonds publics dans un collège privé. Le Collège Notre-Dame est situé juste en face de l'Oratoire Saint-Joseph, où les Petits Chanteurs exercent leur art tous les jours d'école.

La plus grande commission scolaire du Québec a mis fin à cette entente hors de l'ordinaire pour une question de principe : l'entente permet à des élèves de fréquen-

ter une école secondaire privée grâce à une subvention couvrant presque 100 % de leurs droits de scolarité. Pour mettre fin cette situation qu'elle considère comme inéquitable, la CSDM a proposé de scolariser les Petits Chanteurs dans une de ses écoles publiques — l'Académie de Roberval, située à près de 10 kilomètres de l'Oratoire, dans le quartier Villeray.

Les parents des quelque 200 Petits Chanteurs ont rejeté catégoriquement la proposition de la CSDM : ils n'ont rien contre l'école publique, mais ils refusent d'imposer à leurs enfants des déplacements de 10 kilomètres chaque jour entre l'Oratoire et leur école, qui s'ajouteraient aux déplacements du matin et du midi.

Le ministre Roberge donne raison aux parents. Il considère que la CSDM a échoué à proposer une solution de rechange attrayante pour les Petits Chanteurs, malgré ses multiples mises en garde à la commission scolaire. Ce programme est un « succès sur toute la ligne », indiquent nos sources. Le taux de diplomation secondaire en cinq ans de ces jeunes garçons est presque parfait.

200

C'est le nombre d'élèves faisant partie du programme des Petits Chanteurs du Mont-Royal.

Solution pour l'avenir

Les Petits Chanteurs du Mont-Royal sont enchantés par la décision du gouvernement. L'incertitude entourant l'avenir des Petits Chanteurs a nui au recrutement d'élèves pour cette rentrée scolaire, mais l'appui du gouvernement dissipe les doutes, a souligné Pierre-Éloi Talbot, président du conseil d'administration de l'organisation. « On a du temps devant nous. On comprend que l'objectif du ministre est qu'on trouve une solution [avec une école] publique éventuellement, mais ce n'est pas vrai qu'on va jeter à terre une institution comme la nôtre », dit-il.

M. Talbot déplore le « niveau de flexibilité de la CSDM, qui n'était pas à la hauteur de nos attentes » dans cette affaire. Il espère qu'il sera plus facile de s'entendre avec le « centre de services » qui doit remplacer la commission scolaire, avec la réforme de la gouvernance promise par le gouvernement Legault.

Pierre-Éloi Talbot rêve d'une école secondaire publique qui serait construite sur le terrain de l'Oratoire Saint-Joseph, chemin Queen-Mary, sur le flanc du mont Royal. Les Petits Chanteurs fréquentent déjà une école primaire publique de la CSDM, l'école Notre-Dame-des-Neiges, située sur ce terrain.

Depuis leur fondation, en 1956, par le père Léandre Brault, les Petits Chanteurs ont fait résonner leurs voix partout dans le monde, que ce soit avec Luciano Pavarotti ou Jean-Pierre Ferland, notamment, ou pour le pape Jean-Paul II.

III CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'UMQ souhaite une ligne directe avec Ottawa

CATHERINE LÉVESQUE
LA PRESSE CANADIENNE

L'Union des municipalités du Québec demande aux partis fédéraux de s'engager à mettre la lutte contre les changements climatiques en haut de leur liste de priorités, mais surtout, de démontrer comment ils comptent travailler avec les municipalités.

Le président de l'UMQ et maire de Drummondville, Alexandre Cusson, rappelle que les villes sont souvent en première ligne des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les tornades.

C'est pourquoi il réclame un nouveau partenariat entre Ottawa et les municipalités afin de faciliter le transfert d'argent pour lutter contre les changements climatiques.

Un lien direct entre les deux ordres gouvernementaux permettrait d'éviter de se retrouver embourbés dans le « chichi » entre les gouvernements du Québec et du Canada, ajoute M. Cusson.

« Quand on parle à Québec, c'est de la faute d'Ottawa. Quand on parle à Ottawa, c'est de la faute de Québec. Il faut qu'on passe à autre chose, affirme-t-il. Pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas envoyer de l'argent directement aux municipalités alors qu'il peut le faire dans les autres provinces? »

Le premier ministre Justin Trudeau s'était montré favorable à l'idée de contourner les provinces pour financer des projets municipaux, lors de son passage au congrès de la Fédération canadienne des municipalités en mai dernier.

Cette position de M. Trudeau a donné lieu à une levée de boucliers à l'Assemblée nationale, qui a rappelé que les municipalités relèvent du gouvernement du Québec.

« On ne considère pas que les gouvernements sont hiérarchiques, réplique M. Cusson. Si, à Québec, on pense que c'est hiérarchique, le fédéral, le provincial et le municipal, on a déjà là un problème. [...] On a chacun nos responsabilités. »

Transport collectif

Le nerf de la guerre, pour les municipalités, reste la mobilité durable, soutient M. Cusson.

« Il faut un transfert modal important de la voiture solo au transport collectif, sinon, on manque le bateau. C'est simple comme ça », ajoute le président de l'UMQ.

Il soutient que des « investissements massifs » doivent être faits pour développer les réseaux de transport en commun dans « les villes de toutes les tailles » — et pas juste Montréal ou Québec.

Si rien n'est fait, les changements climatiques pourraient coûter 4 milliards de dollars aux municipalités dans les cinq prochaines années, avertit M. Cusson.

« Évidemment, on n'embarque pas dans les espèces de prophétie que la Terre va éclater, mais ce qu'on dit, c'est qu'on s'est donné des objectifs et si on ne se donne pas les moyens rapidement, on ne les atteindra pas », dit-il.

Dans la tête de Jean-Paul L'Allier

Deux ans après sa mort, l'autobiographie inachevée de l'ex-maire de Québec est publiée

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Deux ans après la mort de Jean-Paul L'Allier, Septentrion publie un premier livre bienvenu sur la vie de l'ancien maire de Québec. Tout en nous offrant des réflexions riches et inédites de cet homme fascinant, ces mémoires inachevés nous laissent aussi avec l'appétit d'une biographie plus complète du personnage.

À son décès en janvier 2016, M. L'Allier avait laissé « des notes plus ou moins complètes pour la rédaction de ses mémoires », explique l'historien Gilles Gallichan, qui a aidé la famille à tout mettre dans l'ordre.

Dès lors, le livre est un peu déséquilibré, avec de longs chapitres sur l'enfance, les études en droit, et d'autres très courts sur la mairie de Québec, période qui, reconnaissons-le, est celle qui nous intéresse le plus.

Ceci étant dit, il y a beaucoup de choses intéressantes dans ce bouquin, même quelques potins politiques. Ainsi, on apprend que son prédécesseur à la mairie, Jean Pelletier, avait cherché à le recruter comme successeur, une information surprenante puisque Jean-Paul L'Allier l'a finalement emporté aux élections de 1989 contre l'équipe de Jean Pelletier et son dauphin, Jean-François Bertrand.

Pourquoi avoir dit non à Pelletier? « Je ne peux pas être candidat pour un parti qui est là depuis 25 ans et qui veut continuer à rester là avec les mêmes attaches, les mêmes hypothèques, les mêmes organisateurs. On ne peut pas faire les deux: réformer un parti et faire semblant que... », raconte-t-il lui avoir dit.

Avant de se lancer dans la course à la mairie, Jean-Paul L'Allier travaillait comme consultant à Québec, après avoir passé de longues années à Bruxelles comme délégué du Québec. En 1988, un groupe de « jeunes universitaires » — du parti de gauche le Rassemblement populaire (RP) — l'approchent pour qu'il devienne leur chef. L'Allier avait dénoncé dans les pages du *Soleil* la destruction de bâtiments patrimoniaux sur Grande Allée et ils « avaient mordu là-dessus », raconte-t-il.

Or, au départ, il leur dit non et propose plutôt de leur trouver un autre candidat. C'est alors qu'on apprend qu'il avait notamment approché l'historien et éditeur



Denis Vaugois, sans succès. Quelques pages plus loin, il dit finalement « oui » aux « barbus » du RP parce que leurs idées « étaient en gros la transcription municipale des idées [qu'il] avait dans les années 1960 », explique-t-il.

« Le préjugé culturel »

Le livre permet aussi à Jean-Paul L'Allier de régler en quelque sorte ses comptes en revenant sur les dossiers qui l'ont rendu moins populaire, comme les fusions municipales, la rénovation du Palais Montcalm et le départ des Nordiques.

« On aurait pu utiliser d'autres formules que la fusion », écrit-il. « On

aurait pu mettre en commun des choses et les gérer en commun via la Communauté urbaine ou via le Conseil d'agglomération. Les autres villes refusaient toujours. »

Les fusions, écrit-il aussi, ont été la « conséquence » de l'échec de la candidature aux Jeux olympiques de 2001. Pourquoi? L'ancien maire raconte qu'après l'opération des jeux, il restait dans la caisse du projet 600 000 \$ provenant de son côté à l'ère des médias sociaux. Lemaire aurait alors offert à ses collègues des banlieues de « créer un fond collectif pour faire la promotion du sport dans la région ». Or, affirme-t-il, les maires avaient plutôt demandé qu'on divise l'argent restant entre leurs municipalités.

Tout en nous offrant des réflexions riches et inédites de Jean-Paul L'Allier, ces mémoires inachevés nous laissent aussi avec l'appétit d'une biographie plus complète du personnage.

YAN DOUBLET
ARCHIVES
LE DEVOIR

« Ce fut le déclin pour dire qu'on ne pouvait pas développer la région avec des mentalités comme celles-là », conclut alors Jean-Paul L'Allier.

Il soutient aussi que lors de la vente des Nordiques, il avait écrit aux maires de la région pour les enjoindre « à se mettre ensemble » pour que le Colisée devienne une propriété commune, mais que seul le maire de Pintendre l'avait appuyé.

Des passages comme celui-là, aussi intéressants soient-ils, font rêver à une biographie écrite par un tiers, plus neutre, et où tous les intervenants de l'époque seraient interviewés. Dans son avant-propos, L'Allier assume d'ailleurs complètement le biais de ses mémoires. « Il contient la somme de mes perceptions, de mes préjugés, de mes rêves et de mes aspirations successives. »

L'intérêt d'une biographie plus substantielle est d'autant plus grand que Jean-Paul L'Allier a eu plusieurs vies professionnelles, toutes plus intéressantes les unes que les autres.

En parcourant les pages de ses mémoires, on le découvre notamment en Afrique aux côtés du père Georges-Henri Lévesque, fondateur de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et pilier de la Révolution tranquille.

On le retrouve aux côtés de l'historien Guy Frégault, alors sous-ministre du nouveau ministère des Affaires culturelles. Il nous raconte des anecdotes de la venue de De Gaulle, qu'il a suivi de près au sein de l'équipe protocolaire du gouvernement du Québec. C'est d'ailleurs là que ce futur ministre libéral (sous Bourassa) aura son premier déclin nationaliste, qui l'amènera à voter Oui au référendum.

Ce livre n'a pas été intitulé *Le relais* sans raison: M. L'Allier souhaitait par cet exercice relayer et transmettre un héritage intellectuel et humain à ses enfants et à ses lecteurs, tout en rendant justice à ceux qui l'ont guidé: son père, simple boulanger de Saint-Scholastique; l'intellectuel André Patry, qui l'a guidé dans ses premiers pas en diplomatie; Daniel Johnson père, qui l'a pris sous son aile, et bien d'autres.

Le tout est raconté dans une langue simple, parfois colorée, et dans une forme rappelant celle de la conversation, comme si Jean-Paul L'Allier était à côté de nous, en train de nous raconter une histoire, la sienne, mais aussi celle de toute une génération.



Le relais Mémoires inachevés

Jean-Paul L'Allier, avec Gilles Gallichan, Septentrion, 2019, 300 pages

La rançon de la gloire

TIFF

SUITE DE LA PAGE A1

donc! lançait la jeune interprète en conférence de presse. Avez-vous entendu parler de ce que le mot art signifie? La façon dont vous réagissez au monde est politique et humaine et il n'existe aucune différence entre les deux. »

Le film, campé au début des années 1970, aborde la fin du mariage de Seberg avec l'écrivain français Romain Gary (Yvan Attal) et son implication de militante auprès des Black Panthers. À cause de sa liaison avec un des chefs du mouvement de libération des Noirs, Hakim Jamal (Anthony Mackie), la blonde actrice, de retour au pays, était surveillée par le truchement de micros par le FBI jusque dans son lit, ce qui la rendait à bon droit parano.

Les pilules, la dépression attisaient son anxiété. Elle voulait aider sa société, mais elle voyait son émotivité et ses coups de cœur être retenus contre elle. Seberg devait mourir en 1979 à 40 ans. Suicide, dit-on. Personne n'en fut jamais vraiment sûr.

Avec l'écart des générations, les membres de l'équipe du film ont appris beaucoup sur cette période politiquement agitée des années 1970, contre la guerre au Vietnam et les inégalités sociales, avec un idéalisme à la clé et des dangers réels encourus. Kristen Stewart et le cinéaste sentaient la présence de Seberg sur le plateau, en spectre tutélaire.

Le film, bien fait, plongeant le spectateur dans le bain du contexte explosif, s'accroche à un pan d'histoire américaine, alors que les militants des mouvements pour les droits civiques étaient traités comme des ennemis de la nation et que le FBI relayait des informations privées aux journaux, pour casser des têtes d'affiche. Les années de chasse aux sorcières n'étaient pas si loin...

Seberg, qui faisait la navette entre Paris et les États-Unis, avait incarné Jeanne d'Arc dans la version d'Otto Preminger. La vie de l'interprète fut elle-même un brasier. « J'avais peur au départ de jouer ce rôle, confessait Kristen Stewart. Il n'y avait pas moyen de retrouver vraiment l'esprit de cette époque. Jean habitait un espace romantique qui m'est un peu étranger, mais je pouvais pénétrer son énergie d'intégrité. »

Là où le destin de Seberg rejoint celui de l'actrice de *Twilight*, c'est à travers la rançon de la gloire, avec ragots et rumeurs lancés sur leur sillage. « Ce qui est frustrant dans la célébrité, c'est de se sentir volée, assure Stewart, accrochée de son côté à l'ère des médias sociaux. Nous possédons quand même un meilleur contrôle de notre image aujourd'hui qu'en son temps... Tout le monde pouvait la faire trébucher. »

De l'autre côté de l'arc-en-ciel

Glorieux et misérable destin de femme également que celui de Judy Garland. La Dorothee du mythique *Magicien d'Oz*, la vedette du premier *A Star is Born*, l'enfant chérie de l'Amérique aura été privée de son enfance.

La Judy de Rupert Gould, sous les traits de Renée Zellweger, fait peine à voir en cette fin des années 1960. Vieillesse avant l'heure, alcoolique, bourrée de pilules multicolores, dépressive, boudée aux États-Unis pour son caractère impossible et son étoile ternie, la vedette en déclin part se faire voir ailleurs. Dans un théâtre londonien plus exactement.

Sa déchéance est un crève-cœur à l'écran. Le film, aux accents du *Sunset*

Ce qui est frustrant dans la célébrité, c'est de se sentir volée

KRISTEN STEWART



Boulevard de Billy Wilder, est adapté de la comédie musicale *End of the Rainbow*, de Peter Quilter. Nulle rouesse cinématographique, mais un émouvant chant du cygne. *Ce Judy* repose entièrement sur la performance de Zellweger. Rôle sur mesure pour une nomination aux Oscar que celui de cette femme fragile, accrochée aux mirages de sa dignité, égarant puis retrouvant sa voix d'hier. La fin de carrière de Judy Garland constitue une bonne histoire, avec les anxiétés de la star, ses bons soirs, ses dérapages, les moments d'extase, les jeux avec un public fidèle ou excédé, les déboires sentimentaux, les trahisons, les solidarités insoupçonnées.

Renée Zellweger brille de tous ses feux, joue de nuances, de courage, de silences, de frémissements. Sans doute le spectre de Garland s'est-il posé sur son épaule aussi.

Chose certaine, le déclin et les affres des icônes en disent beaucoup sur la fragilité de la condition féminine dans la seconde moitié du XX^e siècle. Faute de s'appartenir vraiment, elles évoluaient entre deux mondes, ciblées de toutes parts, avant de perdre pied.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Résultats des tirages du : 2019-09-07

LOTTO QUÉBEC

649 25 28 37 34
38 42 48 compl.

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 55483327-01

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Québec 49 01 02 07 46
15 16 22 compl.

Extra 5445805

Résultats des tirages du : 2019-09-06

LOTTO MAX 04 05 24 25 43 44 50 COMPL. 41

Prochain gros lot (approx.) : 22 000 000 \$

Extra 6615064

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

III RÉMUNÉRATION

Les femmes moins bien payées au caucus de la CAQ

Les postes les plus prestigieux et mieux rémunérés vont en majorité à des hommes

JOCELYNE RICHER
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Au sein du caucus de la Coalition avenir Québec, les postes les plus prestigieux et les mieux rémunérés échappent aux femmes plus souvent qu'aux hommes. L'équipe compte 75 députés. Au total, 42 hommes et 23 femmes ont le privilège de pouvoir compter sur une allocation en plus de leur salaire de base, grâce aux fonctions qu'ils occupent.

Ils sont donc 65 élus de la CAQ à avoir droit au petit ou au gros supplément de revenu permettant d'arrondir les fins de mois. Un peu plus du tiers, 35 %, sont des femmes.

L'importance de cet à-côté financier varie beaucoup selon la place occupée sur l'échiquier, car l'échelle de rémunération des députés compte six paliers.

Or, il se trouve que, dans toutes les catégories de rémunération bonifiée, les hommes sont majoritaires, et souvent largement.

C'est ce qu'a pu constater La Presse canadienne, à l'aide d'une compilation du revenu des députés caquistes, basée selon les sexes et couplée aux responsabilités qu'ils exercent.

La taille du portefeuille demeure un bon indicateur pour mesurer les progrès de l'égalité pour les femmes. En cette ère où les chefs politiques aiment bien s'approprier le discours sur l'équité salariale et la parité hommes-femmes, les faits montrent que les députés en veston-cravate ont encore préséance au moment d'obtenir les nominations payantes.

En 2019, les femmes comptent pour 44 % des élus caquistes dont le revenu annuel atteint 167 482 \$, 33 % de ceux ayant un revenu de 129 200 \$, 25 % des députés gagnant 119 630 \$ et 30 % de ceux encaissant un salaire de 114 845 \$.

Tous les postes parlementaires prestigieux et bien rémunérés (président de l'Assemblée nationale, président du caucus, whip en chef du gouvernement, leader parlementaire) ont été réservés aux députés masculins.

Plus humblement, on a attribué à leurs collègues féminines un rôle subalterne : adjointes au whip ou adjointe au président, avec une rémunération à l'avenant.

La seule catégorie de poste et de revenu où les femmes sont majoritaires est celle des élus figurant au bas de l'échelle de rémunération, qui regroupe les députés restés sur le carreau, sans responsabilité particulière, devant se contenter du salaire de base.



De l'ensemble de l'équipe caquiste, 20 % du caucus féminin ne s'est fait offrir aucune responsabilité lui assurant un revenu bonifié, alors que c'est le cas pour seulement 8 % du caucus masculin.

Cette année, les députés de l'Assemblée nationale reçoivent tous une rémunération de base de 95 704 \$. Pour avoir droit à une indemnité pouvant gonfler le revenu de 20 à 75 %, les députés doivent compter sur une nomination. Ils n'ont alors d'autre choix que de s'abandonner au pouvoir arbitraire du premier ministre, de qui relèvent ces précieuses nominations, qui peuvent faire toute la différence dans le porte-monnaie.

Les plus chanceux sont conviés à faire partie du Conseil des ministres, comme c'est le cas pour 14 hommes et 12 femmes élus en octobre dernier. Dans les faits, autour de la table du Conseil des ministres prennent place 29 personnes, en incluant le whip en chef et le président du caucus, qui assistent aux réunions du cabinet sans en faire partie intégrante, et bien sûr le premier ministre. Les femmes comptent donc pour 41 % du total.

Les autres espèrent se rabattre sur une nomination parlementaire, souvent perçue comme un prix de consolation pour ne pas avoir été appelé à siéger au cabinet.

De 0 à 105 %

Au sommet de la pyramide salariale trône le premier ministre, le seul à avoir droit à l'allocation maximale de

105 % du salaire de base, qui fait grimper sa rémunération annuelle à près de 200 000 \$.

Dans la hiérarchie suivent les postes de ministres et de président de l'Assemblée nationale offerts à des députés qui voient leur rémunération de base gonfler de 75 %, passant à 167 482 \$. Cette catégorie salariale vise 15 hommes et 12 femmes.

Les élus qui bénéficient d'une rémunération bonifiée de 35 % (soit 129 200 \$) sont le whip en chef du gouvernement et les vice-présidents de l'Assemblée nationale : deux hommes et une femme.

Dans la catégorie de ceux dont le salaire augmente de 25 %, qu'ils soient président de commission ou adjoint au leader parlementaire, on trouve proportionnellement trois fois plus d'élus masculins, soit six hommes et deux femmes, qui gagnent 119 630 \$.

Plus du double d'élus masculins que féminins (18 hommes et 8 femmes) voient leur rémunération bondir de 20 %, à 114 845 \$. La catégorie regroupe les adjoints parlementaires, les vice-présidents de commission et les whips adjoints.

Quatre adjoints pour une adjointe

Le poste d'adjoint parlementaire, une fonction qui permet à un élu de faire ses classes en secondant un ministre, est souvent la porte d'entrée au cabinet à l'occasion d'un remaniement. On compte quatre fois plus d'hommes que de femmes dans cette catégorie, soit 16 députés masculins, contre seulement 4 de sexe féminin. Pour l'appuyer dans sa tâche, le premier ministre François Legault s'est entouré de trois adjoints parlementaires, trois hommes.

Au bas de l'échelle salariale, avec un revenu annuel de 95 704 \$, on trouve 10 députés caquistes, majoritairement des femmes (6 femmes et 4 hommes), pour lesquels on n'a prévu aucun rôle particulier.

Depuis l'élection du gouvernement Legault, un seul membre du caucus a vu son revenu chuter : la députée de Châteauguay, Marie-Chantal Chassé, rétrogradée de ministre de l'Environnement avec 167 482 \$ à simple présidente de commission au salaire de 119 630 \$. Ce désaveu a entraîné pour elle une perte sèche non négligeable de 47 852 \$ annuellement.

Plus chanceux, son collègue Benoît Charrette a fait le parcours inverse, passant de président de commission à ministre de l'Environnement, son revenu grimpanant du coup de 119 630 \$ à 167 482 \$.

Dans toutes les catégories de rémunération bonifiée du caucus de François Legault, les hommes sont majoritaires, et souvent largement.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Contrôler l'industrie du lithium ?

QS réclame que l'État québécois investisse pour prendre le contrôle majoritaire des mines actuelles

PATRICE BERGERON
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

L'État québécois doit prendre le contrôle de la filière du lithium, réclame Québec solidaire (QS). Sans évoquer la nationalisation, QS plaide pour une participation majoritaire dans les projets d'extraction de ce minerai stratégique, essentiel pour fabriquer les batteries des véhicules électriques.

La co-porte-parole de QS, Manon Massé, a réclamer que l'État québécois investisse pour prendre le contrôle majoritaire des mines actuelles et des projets à venir, afin de maximiser les retombées au Québec.

« Quand tu prends cette décision [de prendre le contrôle], tu peux décider quelle est la prochaine étape, a-t-elle justifié. L'entreprise privée ne permet pas que les impacts positifs soient à 100 % sur le territoire québécois. On importe les batteries. »

M^{me} Massé soutient qu'on envoie ainsi 25 tonnes de lithium par an à l'étranger sans en faire profiter les Québécois. Les redevances sont insuffisantes, a-t-elle dénoncé, en rappelant que son parti veut réformer la Loi sur les mines, pourtant adoptée en 2013. En outre, la co-porte-parole de QS a appelé le gouvernement à soutenir les projets d'usine de transformation du lithium au Québec.

La semaine dernière, le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon a annoncé qu'une stratégie québécoise de développement de la filière de batteries lithium-ion était en préparation chez Investissement Québec et serait lancée dès cet automne. M. Fitzgibbon a alors été très clair quant à son intention de convertir la matière première ici même. « Il faut contrôler le minerai, avait-il affirmé. On ne veut pas que le produit s'en aille à l'extérieur; moi, je veux qu'on le convertisse ici. »

Il estimait que l'État devait investir dans la « deuxième phase », la transformation. L'étape suivante consisterait à créer une usine qui fabriquerait des batteries, mais il s'agit de projets « pharaoniques », selon les mots du ministre, en ce qui a trait aux capitaux nécessaires.

Un projet important d'usine de transformation au Québec, Nemaska, éprouve d'ailleurs des difficultés de financement.

 SYMCOR
Accélérer le changement

Et si la transformation numérique apportait la tranquillité d'esprit?

Les technologies évoluent rapidement - non pas à petits pas, mais à pas de géant. Découvrez comment Symcor peut fournir des solutions évolutives et sécuritaires.

➤ Visitez Symcor.ca



III MARCHÉ JEAN-TALON

Préservez la diversité

Le marché Jean-Talon couve une crise existentielle d'une surprenante intensité. Régime de terreur, poursuites au civil, enquête criminelle, menaces, saccage, vandalisme et risque de mise en tutelle. On se croirait aux mauvais jours de la commission Charbonneau. Comment sortir de ce marasme sans altérer la saveur de ce marché unique en Amérique du Nord?

BRIAN MYLES



Il s'est dit bien des choses sur le marché Jean-Talon. Les uns déplorent qu'il ait perdu son âme en raison de la présence accrue des touristes et d'un déséquilibre entre les producteurs locaux et les revendeurs. Les autres pestent contre les aménagements urbains qui ont accru la complexité du stationnement aux abords du marché. D'autres font une fixation sur la vente de bananes et autres fruits exotiques par les revendeurs. Dans une nostalgie du retour aux sources, ils en appellent à une transformation du marché axée sur la vente des produits locaux.

Le marché Jean-Talon n'a pas à souffrir de cette dichotomie entre les revendeurs et les producteurs locaux. Il y a de la place pour les deux, pour autant qu'une place prépondérante soit accordée aux produits du Québec. L'étiquetage sur la provenance des produits serait utile, mais ce n'est pas en déclarant la guerre aux revendeurs que les producteurs locaux s'en porteront mieux. Encore faudrait-il comprendre que leurs difficultés sont en partie attribuables à un manque de relève en agriculture et à la préférence des agriculteurs pour la vente en gros. Bon nombre d'entre eux ne se donnent même plus la peine de fréquenter les marchés publics.

Certes, des améliorations sont possibles, ne serait-ce que pour faciliter la vie des restaurateurs qui s'approvisionnent au marché, et pour mieux encadrer la prolifération des kiosques de restauration qui sont de plus en plus présents d'une année à l'autre. Il y a lieu de se rappeler cependant que la plus grande richesse du marché Jean-Talon est sa diversité. Diversité des produits offerts, des expériences gastronomiques, de la qualité et des prix. Il faut qu'il y en ait pour tout le monde dans un marché public.

Il faut aussi garder à l'esprit que le marché n'appartient pas exclusivement aux citoyens de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. À l'instar du Jardin botanique, c'est un actif régional, pour ne pas dire national. Il doit satisfaire à la fois aux attentes des citoyens qui y font leurs emplettes quotidiennes et à celles des visiteurs de passage.

•••••

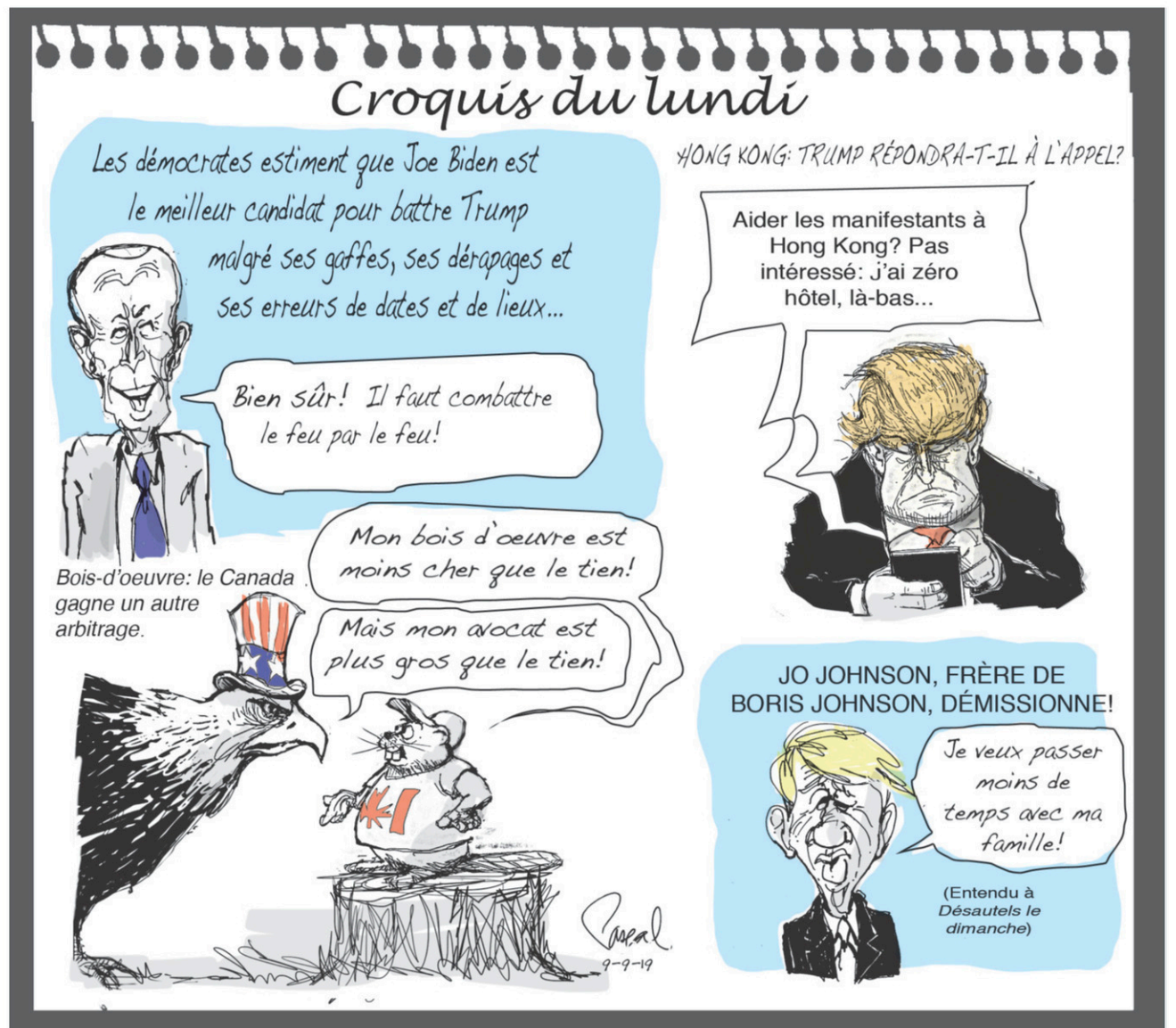
Le retour à l'harmonie sera impossible sans une profonde remise en question de la gouvernance au sein de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM), un organisme à but non lucratif qui gère les 15 marchés de la métropole. En août, les administrateurs ont démissionné en bloc par crainte de subir des représailles. Ce sentiment d'insécurité est fondé. Cet été, le président démissionnaire du conseil, Nicolas Villeneuve, a essuyé des actes de vandalisme dans son verger. Plus de 300 pompiers ont été saccagés, et quelqu'un est entré par effraction dans son domicile. Une enquête policière est en cours.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) enquête également sur des allégations de revente d'espaces et de sous-location des baux à l'insu de la CGMPM. Ces pratiques inacceptables ont été exposées dans le rapport d'enquête du Contrôleur de la Ville de Montréal, Alain Bond, qui fait état d'une perte de contrôle et de lacunes dans la gestion au sein de la Corporation. Les locataires agissent comme si les emplacements leur appartenaient. La Corporation n'arrive même pas à savoir combien de kiosques sont loués, ni à combien s'élèvent les revenus de location.

La Ville de Montréal songe maintenant à reprendre la gestion des marchés publics si un conseil d'administration n'est pas formé rapidement. Ce scénario est loin d'être idéal. L'administration Plante devrait se concentrer sur l'accompagnement de la CGMPM, afin qu'elle se dote de règles de gouvernance exemplaires et qu'elle soit outillée pour mettre fin au marchandage des espaces en catimini.

Le responsable de l'habitation et du développement au sein du comité exécutif, Robert Beaudry, veut aller beaucoup plus loin. Il juge que les revendeurs n'ont pas leur place dans les marchés publics. Il rêve d'un marché idéal accueillant davantage de marchands. « Il n'y a pas d'adéquation entre la mission des marchés et ce que la Ville souhaite offrir à la population », dit-il.

Son souhait d'encourager la production locale est noble, mais M. Beaudry n'a pas à se faire l'arbitre des choix des clients. L'administration Plante ne devrait pas profiter de la position de faiblesse et de la désorganisation de la Corporation pour décider elle-même qui a droit de cité au marché Jean-Talon. Tout au plus devrait-elle encourager la saine gouvernance, la diversité et l'équité entre les commerçants.



LETTRES

Exiger mieux de nos municipalités

« Je ne serai pas urbaniste au Québec. On part de trop loin. » Cette réflexion, je l'ai souvent entendue sur les bancs de l'université, en urbanisme, et je dirais même que je l'ai partagée à différents moments.

Étant diplômée depuis peu dans le domaine, je constate que si l'expertise est présente au Québec pour faire de nos municipalités des milieux de vie agréables, sécuritaires et durables, c'est trop souvent la confiance de la population envers cette expertise qui n'est pas au rendez-vous.

Des urbanistes, architectes, ingénieurs, designers, paysagistes de partout au Québec font des pieds et des mains pour créer des villes où il fait bon vivre, en s'appuyant sur leur expérience et la science, mais se heurtent tous au même grand défi : convaincre.

Convaincre de retirer quelques places de stationnement pour ajouter des arbres, de construire plus densément pour protéger nos espaces naturels et assurer la vitalité commerciale, d'investir dans le transport en commun et les infrastructures piétonnes et cyclables, d'ajouter du logement social pour s'assurer que tout le monde ait les moyens de se loger.

Je vous l'accorde, quand on parle de nouveaux projets de densification qui visent essentiellement à construire des condos uniformes, massifs et laids, soyons honnêtes, ce n'est pas tout à fait convaincant.

Mais à défaut de nous opposer à ces projets et de nous figer dans

l'immobilisme, nous pourrions exiger de faire mieux.

De construire des bâtiments plus performants sur le plan énergétique, d'une plus grande qualité et diversité architecturale.

D'aménager des rues qui facilitent les déplacements actifs et en transport en commun, qui sont conçues pour limiter les îlots de chaleur ou les corridors de vents et qui incluent des espaces publics où nous pouvons nous retrouver, sans passer par le restaurant.

De créer des quartiers assez agréables pour limiter notre envie de nous évader de la ville, qui peuvent combler tous nos besoins à pied, d'une densité bien répartie, qui sont parés à surmonter les défis des changements climatiques et qui peuvent répondre à la diversité des besoins en matière de logement.

C'est beaucoup demander? Pourtant, c'est de toute évidence notre option la plus abordable. Parce que s'étaler, multiplier les infrastructures et constructions, et empiéter sur nos terres agricoles et nos milieux naturels, ça a un coût qui est de loin supérieur.

Le phénomène « Pas dans ma cour » n'est certes pas nouveau. Mais face à la crise environnementale, le temps est venu d'ouvrir le dialogue. C'est ce que propose Vivre en Ville avec l'initiative « Oui dans ma cour », qui vise à stimuler la collaboration et à améliorer la qualité des projets de transformation urbaine.

Aujourd'hui, je retourne sur les bancs de l'université. J'essaie tant bien que mal de me convaincre moi-même que nous saurons nous serrer les coudes à temps. Que mon travail sera pertinent et que la pratique se basera enfin

sur la théorie.

Charlotte Gagnon-Ferembach,
Cofondatrice de Territoire
Le 6 septembre 2019

Vol d'identité: et les notaires dans tout ça?

Ainsi, nous apprenons les médias, des fraudeurs contractent illégalement, entre autres, des emprunts hypothécaires au nom de victimes de vol d'identité. Or, les actes notariés ne sont-ils pas censés être exempts de tout vice de forme?

Lorsqu'il y a vol d'identité, la responsabilité de rétablir ladite identité incombe entièrement à la victime du vol d'identité, selon les médias. Il coule de source que le notaire qui a produit les documents légaux assume une part de cette responsabilité. Après tout, la victime a payé pour des services professionnels!

Le notaire alléguera, pour justifier auprès du client une facture plus élevée, que des vérifications plus poussées des identités des parties entraînent des recherches supplémentaires, donc du temps facturable en sus. Les coûts associés à ces vérifications plus poussées devraient être assumés en totalité par les institutions financières préteuses. Ce faisant, ces dernières paieraient en amont des sommes qu'elles paient actuellement en aval; en prime, elles n'auraient pas à se disculper!

La Chambre des notaires et les institutions financières devraient, à leurs frais, mettre au point une procédure visant à établir hors de tout doute l'identité des parties dans un acte juridique.

Gilles Gagnon
Westmount, le 19 août 2019

LIBRE OPINION

Droits acquis! Droits perdus?

François Champoux
Trois-rivières

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec précise ceci:

«...le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix; Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles... la liberté d'expression...;

Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.»

Une loi, ce n'est pas la justice. La justice c'est le respect de tout un chacun. Et c'est ce que tente de faire vivre dans la vraie vie cette Charte des droits et libertés, cette loi qui devrait éclairer toutes les autres pour vivre heureux et en

paix dans cette société québécoise juste et respectable. Nous sommes tous titulaires de cette loi et de son respect.

Le gouvernement Legault est maintenant confronté à la réalité de sa loi sur la laïcité de l'État du Québec. Il dit NON à des parents qui croyaient pouvoir changer de classe leur enfant soumis à une enseignante voilée. Il invoque à cette fin que sa loi 21 a prévu que, pour certaines personnes, il y aura jusqu'à leur retraite (ou leur décès), la reconnaissance de ce droit à la libre expression, mais que pour les nouvelles enseignantes, ce droit n'est plus acquis *de facto*: ces personnes ont perdu ce droit uniquement par leur choix professionnel.

Pourquoi? Parce qu'elles sont en position d'autorité et que le petit enfant pourrait faire un amalgame

La loi 21 est une erreur malgré son souci de bien faire; il faut en être conscient

entre celle-ci, sa religion et le bon savoir.

Quand un peuple se donne une loi phare pour « toute personne », et qu'on retire à certaines ces droits et libertés, c'est que ces personnes ont commis une faute grave. Ainsi, il faut prouver par des faits que la faute a bel et bien été commise. Sans ces faits, on bafoue la Charte, on bafoue le pays, on bafoue le peuple. C'est le retour à la barbarie.

Évidemment, une liberté d'expression peut aller loin; elle peut diffamer une autre personne ou influencer un peuple entier dans ses convictions, ses croyances, ses modes, ses vérités; peut-on imaginer retirer la liberté d'expression à un politicien? Sans la liberté d'expression, c'est la fin d'une évolution dynamique. Au travail, on travaille; pas question de faire ouvertement de propagande ni de prosélytisme. Nos politiciens sont les premiers en autorité de nos lois, dont la première: la Charte!

On ne sait jamais si nous avons trouvé la vérité; la vérité est toujours à chercher. Mais si au nom de la loi certains nous imposent leur vérité et la perte d'un droit reconnu universel depuis des siècles, assuré-

ment que l'évolution stagnera. C'est là le germe de l'autoritarisme.

La loi 21 est une erreur malgré son souci de bien faire; il faut en être conscient. Rendre hors la loi des personnes parce qu'elles ont une foi religieuse, c'est condamner le droit à la différence, c'est étouffer l'évolution, c'est inventer des vérités absolues, c'est accuser de faute grave contre autrui sans aucun fait avéré, c'est juger coupable une personne que sur son apparence. Il faut plus qu'une apparence de délit pour condamner une personne d'un méfait: ça prend des faits reconnus en preuve.

Croire qu'un enfant sera irrémédiablement biaisé comme personne à la seule vue d'une enseignante voilée, c'est avoir la conviction qu'un enfant ne peut avoir de jugement. L'intelligence, la logique, la raison... tout ça évolue une vie durant et ça commence à 7 ans!

La politique tranche entre le noir et le blanc, mais la justice se vit toujours dans le gris et cherche la vérité dans les nuances. Il faut composer avec la Charte qui demande le respect de chacun à nos droits acquis dont nous sommes tous titulaires. La loi 21 doit s'amender.

III ARCHITECTURE

Québec, le rocher d'Amérique

Réflexion nécessaire sur le projet résidentiel du 8 rue McWilliam

Mario Jobin
Architecte, Québec

À Québec, un questionnement demeure : comment peut-on loger sur le Gibraltar d'Amérique, depuis plus de 400 ans, et construire de manière élastique sur les flancs du cap Diamant ?

Le projet résidentiel du 8 rue McWilliam est le déclencheur d'une réflexion nécessaire. D'où vient l'urgence de construire sur un lot vacant depuis environ 100 ans sans intégration architecturale satisfaisante et en dissonance avec l'environnement (gabarit gonflé et hors d'échelle) ?

La ville de Québec est construite sur un roc qui s'élève massivement dans sa partie sud, le cap Diamant, dont l'inclinaison au nord forme un long gradin de faible pente ouvert sur la rivière Saint-Charles, la vallée et les montagnes : Québec, au détroit d'un grand fleuve, point de passage obligé vers le cœur du continent, est le rocher d'Amérique.

Topographie

Ce roc incliné est formé de dénivelés successifs. C'est le socle sur lequel la ville repose. Une distribution typiquement équilibrée des constructions, en escalier, rend l'horizon accessible aux citadins.

Tout marcheur en forêt sait que longer les dénivelés positionne l'observateur à la cime des arbres, situés en contrebas, et dégage l'espace devant. Samuël de Champlain, fondateur de Québec, tout comme les Amérindiens, était assurément familier de ces promenades en hauteur. Les anciennes cartes témoignent de ces franges topographiques.

Inconsciemment, nous circulons dans les pas des premiers marcheurs. Certaines rues du Vieux-Québec, sentiers d'asphalte et de béton durcis par la modernité, suivent les mêmes tracés : la rue Dauphine en est un exemple éloquent. C'est dans cette zone que culminent certaines des percées visuelles les plus intéressantes du Vieux-Québec.



Des touristes longent la rue Dauphine et s'arrêtent au point culminant de la percée visuelle Sainte-Angèle, à Québec.
SOURCE MARIO JOBIN

Atteindre et longer les dénivelés du roc révèle la position élevée de la ville. Le regard se libère de la vision tunnel des rues du Vieux-Québec. On accède alors à un immense espace fait de vallées, de montagnes et de ciel. Le long de la rue Dauphine, le regard du promeneur se détache des constructions de la cité pour fusionner avec la beauté du paysage. C'est le seuil d'un nouvel espace : ville et nature au même endroit, au même instant, la cité est du coup sublimée.

Éloge du vide

Frank Lloyd Wright, architecte renommé (1867-1959), utilisait volontiers cette citation de Lao Tseu : « Les bâtiments se composent de murs, de portes et de fenêtres. Pourtant, l'utilité du bâtiment dépend également de l'espace en lui. »

Les percées visuelles du Vieux-Québec ne sont que du vide, de l'espace à ne pas combler, à ne pas obstruer. Le « rocher construit de Québec », avec

ces rues transversales, du sud vers le nord, comme de profondes rainures qu'aurait gravées un sculpteur dans la pierre, laisse passer des filets d'azur, le long de ses flancs, dans lesquels les promeneurs baignent et circulent.

Obstruer à répétition n'est pas la solution. L'augmentation des gabarits et l'empilage de bâtiments, sans harmonie, ne sont pas souhaitables. La juste mesure est de mise.

L'édifice proposé du 8 rue McWilliam, trop haut, peut s'intégrer au paysage construit et naturel en étant revu à la baisse. Ce projet s'insère dans la continuité de plusieurs percées visuelles et vues existantes à protéger (rues Sainte-Ursule et Sainte-Angèle).

La percée visuelle Sainte-Ursule est partiellement obstruée depuis la moitié du XX^e siècle. Nous proposons de requalifier la rue Sainte-Ursule, d'en préserver la percée visuelle et, dès la première occasion, de la réhabiliter dans sa forme originelle (sans obstruction). À l'autre extrémité, près des vestiges de la palissade de Beaucours (1693), on pourra transformer l'escalier existant et ajouter une fontaine visible de la rue Saint-Louis. Le nouvel escalier Beaucours : lieu de transition attirant vers la prestigieuse terrasse Pierre-Dugua-De Mons.

L'avenir

En préservant les percées visuelles de la cité, nous pourrions marcher librement, en pleine lumière, le long de la « cime des arbres », devenus depuis édifices en contrebas, le regard porté vers la vallée, les montagnes et l'horizon. Nous aurons conservé l'essentiel du « parcours de Champlain » et suivrons sensiblement les mêmes traces, mais enveloppés d'une ville plusieurs fois centenaire, et ce, pour des générations à venir.

Une ville bien pensée, construite à fleur de roc, au détroit d'un grand fleuve, plonge dans l'immensité de la vallée du Saint-Laurent, en harmonie avec la nature. Ville et rocher, en symbiose, traversés par « l'eau et la lumière ». Québec, le rocher d'Amérique.

Peureux et courageux

LOUISE BEAUDOIN



L'agonie du Groupe Capitaux Médias et le récent sommet du G7 ont remis à l'avant-scène le débat sur l'imposition et la taxation des géants du numérique : Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix et les autres. Deux groupes d'États sont apparus dans ce dossier : les peureux et les courageux.

Commençons par les derniers, qui n'ont pas démerité. La France mène avec « sa taxe sur les services numériques » un combat d'avant-garde pour l'équité et la justice fiscales dans le monde. Rien de moins.

Rappelons que cette taxe française, au taux uniforme de 3 % sur les revenus, est répercutée directement aux géants du numérique. D'ailleurs, la France ne s'arrêtera pas en si bon chemin, le ministre de la Culture venant d'annoncer de nouvelles politiques audiovisuelles qui toucheront ces mêmes entreprises. Pour les Français, la taxe « répond à un impératif immédiat » et devrait permettre à l'État d'aller chercher annuellement de 600 à 800 millions de dollars. Qu'importe les gazouillis du président américain, qualifiant d'insensé ou de stupide son homologue français ; qu'importe la menace suprême de taxer à 100 % les vins de l'Hexagone : la France se tient debout, inspire d'autres projets de loi similaires, en Espagne et en Australie, notamment, et force — devant la multiplication des initiatives nationales — les États-Unis à accepter d'en discuter à l'OCDE.

De l'autre côté du spectre se trouvent les peureux du gouvernement canadien, qui n'ont pas eu l'audace de soutenir la France, Justin Trudeau s'étant transformé en zombie pendant le G7 à Biarritz. Ils ont beau bomber le torse depuis quelques semaines, ils ne proposent rien de concret, sauf renvoyer le tout aux instances internationales. Sans prendre aucun leadership en ce sens. À quelques semaines des élections canadiennes, c'est comme si le premier ministre craignait de s'attirer les foudres de Trump par un « tweet » semblable à celui qui a visé Macron.

D'ailleurs, les libéraux fédéraux nous ont servi tant de sottises et de sophismes sur le sujet de la taxation des géants du numérique depuis 2015 qu'on est en droit de se demander, par exemple, si le lobbying intense de ces multinationales auprès du gouvernement canadien n'a pas eu les effets escomptés. Pourquoi ce dernier a-t-il accepté la « logique » conservatrice voulant qu'appliquer la TPS sur les services en ligne équivaille à une « nouvelle » taxe et pourquoi a-t-il sciemment entretenu la confusion sur le sujet en parlant de « taxe Netflix », amalgamant simple perception de la TPS et juste imposition ou taxation des entreprises ? Qu'importe si l'histoire a coûté son poste de ministre du Patrimoine canadien à Mélanie Joly. Qu'importe aussi l'opinion de la fameuse « classe moyenne » qui est sans doute plus friande de justice et d'équité fiscales que ne le croit le Parti libéral.

Quoi qu'il en soit le résultat est là : le Canada a perdu quatre précieuses années.

Quant aux conservateurs, ils sont — si c'est possible ! — une coche en dessous. C'est sur le NPD, le Bloc et les verts qu'il faudra manifestement miser, particulièrement en cas de gouvernement minoritaire, pour amener le gouvernement fédéral, rouge ou bleu, sur la voie du bon sens.

Entre les peureux et les courageux se trouvent les attentistes du gouvernement du Québec, qui disent ne pas vouloir agir sans le gouvernement canadien. Et pourtant ! C'est un gouvernement libéral nullement « nationaliste » qui, avant les élections d'octobre 2018, a décidé d'imposer la TVQ sur les services numériques et conclu une entente avec Airbnb pour qu'elle perçoive la taxe sur l'hébergement.

Comme il l'a fait pour en arriver en 2005 à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, sous des péquistes puis des libéraux, le gouvernement du Québec dirigé par des caquistes devrait mener de concert avec la France, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, une véritable campagne pour mettre au pas ces compagnies délinquantes qui menacent nos écosystèmes culturels et médiatiques. Une campagne qui pourrait se transformer en plan d'action et connaître un premier succès dès l'an prochain, au Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Tunis.

Un plan qui compléterait bien celui du groupe de travail franco-québécois mis en place par le président Macron et le premier ministre Legault consacré à la « découverte » des contenus francophones sur les supports numériques, l'autre grand enjeu dont il faut parler dès lors qu'il est question des GAFAM.

Le gouvernement du Québec, de toute manière, n'aura d'autre choix, ultimement, que de prendre toute sa place sur la scène internationale afin d'assumer sa responsabilité historique qui consiste à exercer pleinement, au nom de tous les citoyens du Québec, notre souveraineté culturelle.

Cette chronique reviendra le deuxième lundi de chaque mois.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

Le Zimbabwe après Mugabe

Pierre Beaudet
Professeur associé au Département de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais

Au tournant des années 1960, l'Angola et le Mozambique subissent le colonialisme particulièrement brutal du Portugal, un État membre de l'OTAN armé par les puissances occidentales. En Afrique du Sud sous l'apartheid, c'est le racisme institutionnalisé. Et en Rhodésie, une ex-colonie britannique, la minorité blanche (5 % de la population) déclare son indépendance en 1965 pour maintenir le système colonial.

Une guerre épouvantable s'ensuit pendant trois décennies. La répression, les massacres et la suppression des libertés sont imposés par un système officiellement raciste. La majorité africaine est spoliée de ses terres et condamnée à travailler, pour des salaires de misère, dans les entreprises de la minorité blanche et des entreprises multinationales. Les États-Unis et ses alliés occidentaux, dont le Canada, condamnent le racisme institutionnalisé, mais en pratique, ils appuient ces régimes où leurs intérêts commerciaux et économiques sont importants.

La résistance

Au début, les nationalistes, dont un certain Robert Mugabe et un certain Nelson Mandela, animent un mouvement civil réclamant la démocratie. Mais cette opposition est réprimée, y compris au Zimbabwe, où deux mouvements nationalistes sont formés pour organiser la résistance armée : la ZANU dirigée par Robert Mugabe (implantée dans l'est du pays) et la ZAPU de Joshua Nkomo (active au nord et à l'ouest). Pour la briser, l'armée rhodésienne, avec l'appui de l'Afrique du Sud, porte la guerre en Angola et au Mozambique (nouvellement indépendants en 1975). Malgré les pays afri-

cains appuyés par l'Union soviétique et les États scandinaves, les pays occidentaux refusent de s'opposer à cette agression. Au Zimbabwe, plus de 20 000 personnes sont tuées. Épuisé par la guerre, le régime rhodésien commence à flancher devant la résilience des mouvements de libération.

Mais les Rhodésiens ne veulent pas céder le pouvoir aux mouvements nationalistes et ils tentent de créer un régime fantôme. Ce plan ne fonctionne pas, et des négociations sont entamées avec le Front patriotique, regroupant la ZAPU et la ZANU. Les élections libres en mars 1980 donnent à la coalition nationaliste une immense majorité. En contrepartie, les mouvements de libération promettent, sous la pression des pays occidentaux, de garantir la continuité sur le plan économique. La petite minorité blanche se retrouve avec la mainmise sur plus de 50 % du territoire, où prolifèrent les grandes exploitations agro-industrielles et minières, laissant la grande majorité africaine dans la pauvreté. Autre problème, Mugabe déclenche une violente répression contre la population dans l'ouest, où la ZAPU trouve appui. Coincé entre une indépendance tronquée et une dérive autoritaire, le pays s'engouffre dans une spirale destructrice. Dernier facteur, l'Afrique du Sud résiste, avec l'appui des États-Unis, en réprimant la résistance in-

L'Afrique australe est dans une mauvaise passe, traumatisée par des décennies de joug colonial et raciste

terne et en régionalisant davantage la guerre contre l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe.

La fin de Mugabe

Après une interminable négociation, des élections libres permettent à l'ANC, en 1994, de remporter une victoire décisive. Avec la paix, plusieurs pensent que l'Afrique australe peut amorcer sa reconstruction. Mais l'idée des États africains de mettre en place un « plan Marshall » pour l'Afrique australe est rejetée par les puissances occidentales. En Afrique du Sud, la fuite des capitaux et l'imposition par le FMI de politiques néolibérales très strictes déclenchent un cycle de crises dont la république non raciale ne s'est jamais remise. Au Zimbabwe devant la colère et le désespoir de la population, le régime Mugabe procède à une réforme agraire factice qui met ce qui reste d'économie à terre.

Entre-temps des mouvements d'opposition zimbabwéens résistent, notamment sous l'égide des syndicats. Mais le régime joue sur diverses tensions ethniques, tout en bénéficiant de l'exode de 3,4 millions de Zimbabwéens qui fuient la misère et la violence. Le grand « crocodile » (c'est comme cela qu'on appelle Mugabe dans la rue) est « mis à la retraite » par son armée qui, en 2016, organise le retour de l'ancien bras droit de Mugabe, Emerson Mnangagwa. C'est lui qui aujourd'hui gouverne le même chaos. Le crocodile est décédé, dans l'indifférence générale.

L'Afrique australe est dans une mauvaise passe, traumatisée par des décennies de joug colonial et raciste. Les mouvements de résistance n'ont pas été en mesure de porter un projet de transformation et les gouvernements post-coloniaux ont en gros perpétué les oligarchies soucieuses de protéger l'extractivisme et l'austérité. De nouvelles générations se lèvent pour créer de nouvelles résistances. L'histoire n'est jamais terminée.



III BILAN AFFAIRES AUTOCHTONES

Des milliards et des excuses

Les électeurs seront conviés aux urnes le 21 octobre prochain pour trancher une question somme toute assez simple : les libéraux méritent-ils de prolonger leur passage aux commandes du Canada ? En cette veille électorale, *Le Devoir* propose un bilan en sept volets du mandat occupé de Justin Trudeau. Aujourd'hui : les affaires autochtones.

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Justin Trudeau a décroché sa majorité il y a quatre ans notamment grâce à un taux de participation électorale record dans les communautés autochtones du pays. Et pour cause, il ne leur avait promis rien de moins qu'une toute nouvelle relation de nation à nation. Mais malgré des milliards de dollars en investissements, des excuses à répétition pour les torts du passé et une enquête nationale sur la violence faite aux femmes autochtones, la réconciliation promise n'a pas encore été scellée.

Le premier mandat de M. Trudeau a pourtant été truffé de gestes symboliques en vue de cette grande réconciliation. À peine élu, le premier ministre a accueilli le dur constat du rapport de la Commission de vérité et réconciliation sur les pensionnats autochtones et s'est excusé, les larmes aux yeux, en promettant de mettre en œuvre la totalité des 94 recommandations.

D'autres mea-culpa ont suivi. M. Trudeau a présenté ses excuses et promis une indemnisation de 50 millions aux enfants de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont aussi été envoyés dans des pensionnats — mais qui avaient été exclus des premières excuses, car le système a été érigé avant que la province rejoigne le Canada.

Les milliers d'enfants autochtones retirés de leur foyer et confiés à des familles non autochtones, lors de la rafle des années 1960, ont également eu droit à des excuses et à une promesse de dédommagement de 750 millions de dollars. Le gouvernement s'est enfin excusé auprès des familles de petits Inuits atteints de tuberculose qui ont été amenés dans le sud, des années 1940 à 1960, et qui ne sont souvent jamais revenus.

La communauté de Tsilhqot'in en Colombie-Britannique a reçu la visite du premier ministre, venu s'excuser de la pendaison de six de ses chefs en 1864. Le chef Poundmaker a eu droit aux mêmes excuses et à une réhabilitation posthume, après qu'il fut accusé de trahison en 1885 en Saskatchewan.

L'édifice Langevin, qui abrite les bureaux du premier ministre à Ottawa — du nom de l'ancien ministre des Affaires indiennes considéré comme l'un des architectes du système des pensionnats autochtones —, a en outre été rebaptisé. M. Trudeau a cependant refusé

de retirer de la mémoire collective et des édifices fédéraux le nom de l'ancien premier ministre John A. MacDonald, qui était au pouvoir lors de la mise sur pied des pensionnats.

C'est aussi avec beaucoup d'émotion que Justin Trudeau a nommé la première ministre de la Justice autochtone du pays, Jody Wilson-Raybould, avant que celle-ci ne démissionne avec fracas cet hiver dans la foulée du scandale SNC-Lavalin.

Le ministère des Affaires autochtones a en outre été aboli pour faire place à deux ministères distincts : celui des Relations Couronne-Autochtones et celui des Services aux Autochtones. Le premier s'est chargé de cet effort de réconciliation avec les 634 communautés, en réglant une centaine de revendications territoriales et en signant près de 50 ententes préliminaires d'autogouvernance dans divers secteurs. Le second ministère a reçu le mandat de gérer la prestation de services au quotidien. Le gouvernement a notamment éliminé 87 avis d'ébullition d'eau dans les réserves et compte éliminer les 56 autres d'ici mars 2021.

Les libéraux auront consacré 20 milliards de dollars en argent frais aux populations autochtones, entre 2015 et 2021. Ces dépenses seront passées de 11 milliards par année, il y a quatre ans, à plus de 17 milliards dans deux ans.

De nouvelles lois, d'autres abandonnées

Le gouvernement Trudeau a enchaîné cette reconnaissance des nations autochtones dans la loi fédérale. La loi C-92 est venue permettre aux communautés qui le souhaitent de diriger elles-mêmes leurs services de protection de la jeunesse. Une demande de longue date, car les enfants autochtones sont six fois plus nombreux à se retrouver en famille d'accueil — souvent blanche — que les enfants non autochtones.

La loi C-91 a légiféré sur la protection des langues autochtones. Un bureau de commissaire aux langues autochtones sera créé et 334 millions sur cinq ans consentis pour assurer la survie des 90 langues dans les communautés.

Le gouvernement avait en outre promis d'ajouter le respect des droits ancestraux au texte du serment de citoyenneté, mais ce projet de loi est mort au feuillet.

Les libéraux s'étaient aussi engagés à légiférer sur le respect des droits ancestraux et l'obligation de consulter les communautés, mais cet important projet de loi n'a pas vu le jour à la suite de l'opposition de nombreux chefs inquiets de voir Ottawa leur imposer sa vision.

Le projet de loi C-262 du néodémocrate Romeo Saganash, qui aurait obligé le gouvernement fédéral à arrimer toutes ses lois avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, est également mort au feuillet. M. Trudeau a promis de le reprendre à son compte, s'il est réélu, pour le faire adopter.

L'enquête sur les femmes autochtones

L'enquête tant attendue sur les femmes et les filles disparues et assassinées a finalement été lancée en 2016. Mais elle a connu plusieurs ratés. Les audiences ont mis du temps à débiter. Les familles de victimes se sont impatientées. Une quinzaine de démissions se sont ensuite succédé — dont celle de la commissaire Marilyn Poitras. Les autres commissaires ont dû composer avec des appels à leur propre départ. L'Assemblée des Premières Nations a même formellement réclamé le congédiement de la commissaire en chef, Marion Buller, qui est néanmoins restée en poste.

Au terme d'un mandat de deux ans prolongé de six mois, et d'un budget total de 92 millions de dollars, le rapport final a été présenté en juin. Sa conclusion selon laquelle les « structures du colonialisme » constituent « un génocide » a suscité la controverse et éclipsé les 231 recommandations. Justin Trudeau a promis un « plan d'action national » pour y répondre, qui se fait toujours attendre.

Le pipeline de la division

Ce qui aura surtout déçu de nombreux Autochtones, c'est le feu vert octroyé au projet d'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain.

Certaines communautés souhaitent devenir propriétaires du projet, pour que leurs populations en tirent profit. Mais de nombreuses autres étaient parvenues à faire invalider la première approbation du projet par la Cour d'appel fédérale, qui a statué qu'Ottawa n'avait pas suffisamment consulté les Premières Nations. Le gouvernement a refait ses devoirs et réapprouvé le projet en juin. Les communautés qui s'y opposent ont toutefois presque aussitôt déposé une nouvelle contestation judiciaire, arguant que la seconde consultation d'Ottawa, sur six mois, a été trop rapide. La Cour d'appel fédérale a accepté cette semaine d'entendre leur requête.



Le chef de l'Assemblée
des Premières Nations, Perry Bellegrade
ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.